



Compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2018 à 18 heures 30

Présents : Y. Deshayes. C. Asse. M. Lepaisant. V.H. Desous. J.P. Crozet. E. Huet. J.M. Eude.
C. Grelé. S. Gout. J.M. Tréhet.
S. Boire. E. Aubert. M. Lebon. F. Deterpigny. A.P. Dupont. P. Carré. M. Barbenchon
N. Drieu. R. Charlemaïne. B. Jules Gautier

Excusés : E. Bardeau. E. Legoux
H. Larose. I. Guého.

Absents : C. Hamel. V. Tréhet
F. Gicquel-Auzannet

Invité : M. Hoarau

- Procurations :
Emmanuel Bardeau donne pouvoir à Marinette Lebon
Isabelle Guého donne pouvoir à Florence Deterpigny
Eric Legoux donne pouvoir à Edith Aubert

Anne Pamy Dupont devant quitter la séance à 19h30, donne pouvoir à Régine Charlemaïne.

- Désignation du secrétaire de séance : Sandrine Boire

Ajout d'une question à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter l'examen d'une question à l'ordre du jour des questions diverses : demande de subvention de 30 € pour la participation d'un élève à un voyage.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

Approbation du Procès verbal de la séance du 6 février 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I - FINANCES

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Yves DESHAYES donne la parole à M. HOARAU qui présente les comptes administratifs de la Ville et des budgets annexes.

Budget immeuble Pian

Priscilla CARRE demande pour quelle raison ce budget est déficitaire.

Yves DESHAYES indique que c'est un budget annexe et comme tous les ans pour les budgets annexes le budget principal apporte des subventions d'équilibre.

Monsieur HOARAU précise que le budget annexe est là pour tracer simplement des opérations spécifiques, c'est une sorte de comptabilité analytique pour financer uniquement les opérations du budget et sans recettes, c'est le budget principal qui apporte la subvention d'équilibre.

Centre de Loisirs

Monsieur HOARAU précise que c'est particulier car il reste deux opérations à solder et ce budget sera clos l'an prochain. Les opérations du centre de loisirs sont gérées par la société publique locale rattachée à la Communauté de Communes. Il reste des opérations de transfert de bilan à faire de part et d'autre.

S'il n'y a plus d'opérations sur ce budget lors du rapatriement des fonds au budget principal, ce sera un déficit qui sera ramené au budget principal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA VILLE ET SES BUDGETS ANNEXES

Lecture est faite des résultats du compte administratif 2017 concernant la Ville et ses budgets annexes (Centre de Loisirs – Marché Couvert – Trésorerie – Maison Thouret – Immeuble Rue Eugène Pian – Service de Restauration).

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean-Marie TREHET est élu à l'unanimité président, afin de procéder à l'approbation du compte administratif 2017.

Yves DESHAYES se retire au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 de la Ville et ses budgets annexes (Centre de Loisirs – Marché Couvert – Trésorerie - Maison Thouret – Immeuble Rue Eugène Pian – service de restauration).

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SERVICE EAU POTABLE

Lecture est faite des résultats du compte administratif 2017 en ce qui concerne le service Eau Potable.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean-Marie TREHET est élu à l'unanimité président, afin de procéder à l'approbation du compte administratif 2017.

Yves DESHAYES se retire au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du Service Eau Potable

COMPTE DE GESTION 2017 DE LA VILLE ET SES BUDGETS ANNEXES

Avant de voter les comptes de gestion dont les chiffres sont identiques, Monsieur HOARAU présente une analyse financière simple des résultats sur 5 ans.

Recettes de fonctionnement

Les ressources fiscales correspondent à 61% du budget et les dotations à 32%. Il précise que les dotations ont vraiment diminué sur 5 ans représentant environ 200 000 €.

Dépenses de fonctionnement

Le ratio de la charge du personnel de la ville se situe à 52%, lorsque celui-ci passe à 80% on est dans le rouge il y a donc de la marge.

Les charges de gestion courante sont très contenues 20% en 2016 pour 24% en 2017.

L'autofinancement

La capacité d'autofinancement représente l'excédent du résultat du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. En 2016, cela représentait 990 486 € contre 745 839 € en 2017. Il précise que la CAF nette doit être supérieure à la CAF brute. Il reste donc à la Ville 345 147 €. Il constate que c'est un deuxième bon ratio de la commune.

Le bilan 2017

Le fonds de roulement de la Ville est suffisant pour couvrir les dépenses sur trois mois.

Comparaison des bases : la ville se situe bien en dessous des strates départementales par habitant.

Les taux sont dans la moyenne départementale. La ville a un potentiel fiscal de -30%. Une recette en moins pourrait être compensée par l'augmentation des impôts.

Monsieur HOARAU rappelle les 4 ratios importants :

- La CAF nette
- L'endettement
- Le potentiel fiscal
- Les charges structurelles

Monsieur le Maire remercie M. HOARAU pour sa présentation.

Vu les budgets 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, concernant la Ville et ses budgets annexes (Centre de Loisirs – Marché Couvert – Trésorerie – Maison Thouret – Immeuble Rue Eugène Pian – service de restauration).

Vu les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Jean-Michel EUDE demande quel est le montant des garanties d'emprunt de la Ville données aux bailleurs sociaux.

M. HOARAU n'a pas le montant. Il précise que cela correspond à la notion de risque de la collectivité.

Yves DESHAYES précise qu'une nouvelle garantie d'emprunt va être présentée pour Logipays. Un récapitulatif sera présenté lors du prochain conseil.

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2017 et pour chacun des budgets énumérés ci-dessus, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2017 DU SERVICE EAU POTABLE

Vu le budget 2017 du Service Eau Potable et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2017 pour le service d'eau potable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur HOARAU présente les affectations de résultats 2017.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017- VILLE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 de la Ville dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats 2017				
Investissement	865 380,89 €	1 610 824,21 €	- 745 443,32 €				
Fonctionnement	3 771 460,97 €	3 251 533,50 €	519 927,47 €				
	Résultat cumulé au 31.12.2016	Part affectée à l'investissement	Résultats 2017	Résultat cumulé centre de loisirs au 31.12.2017	Résultat cumulé au 31.12.2017	Report 2018	Résultat cumulé réel
Investissement	196 821,12 €		- 745 443,32 €	- 24 045,20 €	- 572 667,40 €	97 652,00 €	- 475 015,40 €
Fonctionnement	1 683 635,59 €		519 927,47 €	20 156,04 €	2 223 719,10 €		2 223 719,10 €
			- 225 515,85 €				1 748 703,70 €
Reprise Résultats	Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)		475 015,40 €				
	Report en recettes de fonctionnement (002)		1 748 703,70 €				

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DECIDE** d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme présenté ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS - IMMEUBLE RUE EUGENE PIAN

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Eugène Pian dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES BA IMMEUBLE E.PIAN						
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultats 2017</i>			
Investissement	15 832,64 €	22 990,50 €	-7 157,86 €			
Fonctionnement	44 900,63 €	44 900,63 €	0,00 €			
			-7 157,86 €			
	<i>Résultat cumulé au 31.12.2016</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultats 2017</i>	<i>Résultat cumulé au 31.12.2017</i>	<i>Report 2018</i>	<i>Résultat Cumulé Réel</i>
Investissement	-101 164,33		-7 157,86	-108 322,19	-730,00	-109 052,19
Fonctionnement	11 556,91	-11 556,91	0,00			0,00
	-89 607,42		-7 157,86	-108 322,19		-109 052,19
reprise résultats	<i>Déficit antérieur reporté (001)</i>			108 322,19		
	<i>Report en recettes de fonctionnement (002)</i>					

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DECIDE** de reporter au budget pour 2018, le résultat d'investissement de l'exercice 2017 comme présenté ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS - MAISON THOURET

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Maison Thouret dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES BA IMMEUBLE THOURET						
	Recettes	Dépenses	Résultats 2017			
Investissement	3 081,64 €	10 854,07 €	-7 772,43 €			
Fonctionnement	11 675,21 €	8 985,49 €	2 689,72 €			
			-5 082,71 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2016	Part affectée à l'investissement	Résultats 2017	Résultat cumulé au 31.12.2017	Report 2018	Résultat Cumulé Réel
Investissement	-63 219,83		-7 772,43	-70 992,26		-70 992,26
Fonctionnement	0,00		2 689,72	2 689,72		2 689,72
	-63 219,83		-5 082,71			-68 302,54
Reprise résultats	Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)			2 689,72		
	Déficit antérieur reporté (001)			70 992,26		

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DECIDE** d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme présenté ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS - TRESORERIE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Trésorerie dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES BA TRESORERIE						
	Recettes	Dépenses	Résultats 2017			
Investissement	10 013,60 €	17 216,23 €	-7 202,63 €			
Fonctionnement	45 675,38 €	33 698,97 €	11 976,41 €			
			4 773,78 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2016	Part affectée à l'investissement	Résultats 2017	Résultat cumulé au 31.12.2017	Report 2018	Résultat Cumulé Réel
Investissement	18 928,50		-7 202,63	11 725,87		11 725,87
Fonctionnement	-82 230,86		11 976,41	-70 254,45		-70 254,45
	-63 302,36		4 773,78	-58 528,58		-58 528,58
Reprise résultats	Excédent antérieur reporté (001)			11 725,87		
	Report en dépenses de fonctionnement (002)			70 254,45		

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DECIDE** d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme présenté ci-dessus.

Nathalie DRIEU quitte la séance.

AFFECTATION DES RESULTATS - MARCHÉ COUVERT

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 du son budget annexe Marché Couvert dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES BA MARCHÉ COUVERT						
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultats 2017</i>			
Investissement	149,80 €	4 757,37 €	-4 607,57 €			
Fonctionnement	16 196,82 €	16 196,82 €	0,00 €			
			-4 607,57 €			
	<i>Résultat cumulé au 31.12.2016</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultats 2017</i>	<i>Résultat cumulé au 31.12.2017</i>	<i>Report 2018</i>	<i>Résultat Cumulé Réel</i>
Investissement	12 119,59		-4 607,57	7 512,02	-4 355,00	3 157,02
Fonctionnement	0,00		0,00	0,00		0,00
	12 119,59		-4 607,57			3 157,02
Reprise résultats	<i>Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)</i>					
	<i>Report en recettes d'investissement (001)</i>			7 512,02		

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DECIDE** de reporter au budget pour 2018, le résultat d'investissement de l'exercice 2017 comme présenté ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS - SERVICE DE RESTAURATION

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 du son budget annexe service de restauration dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES BA RESTAURATION						
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultats 2017</i>			
Investissement	50 121,54 €	53 450,05 €	-3 328,51 €			
Fonctionnement	137 548,40 €	121 276,11 €	16 272,29 €			
			12 943,78 €			
	<i>Résultat cumulé au 31.12.2016</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultats 2017</i>	<i>Résultat cumulé au 31.12.2017</i>	<i>Report 2018</i>	<i>Résultat Cumulé Réel</i>
Investissement	-21 276,07		-3 328,51	-24 604,58		-24 604,58
Fonctionnement	20 465,40	-20 465,40	16 272,29	16 272,29		16 272,29
	-810,67		12 943,78			-8 332,29
Reprise résultats	<i>Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)</i>			16 272,29		
	<i>Déficit antérieur reporté(001)</i>			24 604,58		

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DECIDE** d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme présenté ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS - SERVICE EAU POTABLE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 du service eau potable dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES BA EAU POTABLE						
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultats 2017</i>			
Investissement	73 940,31 €	37 174,98 €	36 765,33 €			
Fonctionnement	117 127,24 €	84 394,65 €	32 732,59 €			
			69 497,92 €			
	<i>Résultat cumulé au 31.12.2016</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultats 2017</i>	<i>Résultat cumulé au 31.12.2017</i>	<i>Report 2018</i>	<i>Résultat Cumulé Réel</i>
Investissement	-4 145,14		36 765,33	32 620,19		32 620,19
Fonctionnement	26 786,82	-26 786,82	32 732,59	32 732,59		32 732,59
	22 641,68		69 497,92	65 352,78		65 352,78
Reprise résultats	<i>Excédent antérieur reporté (001)</i>			32 620,19		
	<i>Report en recettes de fonctionnement (002)</i>			32 732,59		

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DECIDE** de reporter au budget pour 2018, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017 comme présentés ci-dessus.

Anne-Pamy DUPONT quitte la séance.

M. HOARAU présente par chapitre les budgets primitifs 2018 de la Ville et des budgets annexes.

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES

Yves DESHAYES présente le projet de budget pour l'exercice 2018 de la Ville et des budgets annexes (marché couvert - Trésorerie - Maison rue Thouret – Immeuble Rue Eugène Pian – Service restauration), dont détail est présenté en séance.

Budget ville

Jean-Pierre CROZET demande à quoi correspondent les 450 000 € prévus en acquisition.

Yves DESHAYES indique que ce projet sera présenté ultérieurement car il est en phase de négociation.

Taxe d'habitation

M. HOARAU précise que la taxe d'habitation sera remise à 30% cette année et concerne les revenus individuels de 2 250 €, soit 27 000 € annuels nets après abattement. Cela passera à 65% de dégrèvement en 2019. L'Etat réfléchit à la suppression totale de la taxe d'habitation en 2020.

Budget trésorerie

Priscilla CARRE demande si le transfert de la trésorerie est confirmé.

M. HOARAU indique que le bail a été signé.

Yves DESHAYES abordera ce sujet en question diverse et précise que le budget trésorerie concerne le bâtiment accueillant aménagé et les infirmiers et non le centre des impôts.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Ville	5 458 708 €	3 756 898 €	9 215 606 €
Immeuble E. Pian	298 575 €	132 082 €	430 657 €
Rue Thouret	86 385 €	83 259 €	169 644 €
Trésorerie	104 016 €	26 576 €	130 592 €
Marché Couvert	56 087 €	21 535 €	77 622 €
Service restauration	166 549 €	80 698 €	247 247 €

Budget annexe centre de loisirs.

Rien n'est prévu en investissement et en fonctionnement. Le solde est à rattacher au budget principal comme précisé dans le compte administratif du centre de loisirs.

M. HOARAU indique que cela va modifier trois chiffres dans le budget primitif.

Yves DESHAYES précise qu'il n'y a pas de budget 2018 pour le centre de loisirs.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 6 février 2018,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 13 mars 2018,
Vu la présentation et les précisions apportées en cette séance

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **APPROUVE** le budget primitif 2018 de la Ville et ses budgets annexes.

BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE EAU POTABLE

Yves DESHAYES présente le projet de budget pour l'exercice 2018 du service eau potable

	Fonctionnement	Investissement	Total
Service Eau Potable	148 044 €	132 815 €	280 859 €

Vu le débat d'orientation budgétaire du 6 février 2018,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 13 mars 2018
Vu la présentation et les précisions apportées en cette séance

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **APPROUVE** le budget primitif 2018 du service eau potable.

M. HOARAU présente les subventions par chapitre.

SUBVENTIONS 2018

VU le budget primitif 2017,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 Juin 2001, portant nécessité de conclure une convention lors de l'attribution d'une subvention dépassant 23 000 €

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

Après étude des demandes de subventions présentées par les associations et compte tenu de leur intérêt,

Yves DESHAYES présente les subventions par ligne.

Priscilla CARRE demande à quoi correspond Chouchouteam.

Yves DESHAYES répond que c'est un club de moto.

Priscilla CARRE demande si le club de cyclos a sollicité une subvention.

Yves DESHAYES lui rappelle que la compétence sport est une compétence qui a été transférée à la Communauté de Communes.

Sandrine BOIRE, présidente de l'Association Foires et Marchés et Priscilla CARRE, Présidente de l'association du marché des produits de Pont l'Evêque quittent la séance et ne prennent donc pas part au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DECIDE D'ACCORDER** aux associations, les montants respectivement indiqués dans la liste jointe. Cette dépense sera imputée au chapitre 65,
- **PRECISE** que le versement des montants respectivement attribués sera effectué après la communication des éléments exigés à l'appui de la demande de subvention,
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions nécessaires ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

VU l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiquant que les Collectivités Territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 6 février 2018,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 13 mars 2018,

Après examen des budgets prévisionnels présentés,

Yves DESHAYES propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **APPROUVE** le montant du produit attendu des taxes directes locales nécessaire au budget 2018 qui s'établit à la somme de 1 560 000 €
- **DECIDE DE MAINTENIR** par conséquent les taux d'imposition de l'exercice 2018 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 10.20%
 - Taxe foncière (bâti) : 23.46%
 - Taxe Foncière (non bâti) : 35.04%
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

Yves DESHAYES expose au Conseil Municipal que certains budgets annexes nécessitent une subvention d'équilibre de la ville afin de combler un déficit.

VU le budget primitif 2018,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 13 mars 2018,

Considérant que les budgets annexes sont d'intérêt général,

Considérant que ces budgets nécessitent une subvention d'équilibre de la ville pour combler leur déficit

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **ACCEPTTE** les subventions d'équilibre pour les budgets suivants :

Maison Thouret	74 635 €
Marché couvert :	47 407 €
Trésorerie	58 886 €
Service de restauration	17 349 €
Immeuble Rue Eugène Pian :	271 625 €
TOTAL	469 902 €

CONVENTION DE TRAVAUX 2018 - ASTA

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la précédente convention entre la Ville de Pont l'Evêque et l'association A.S.T.A (Association pour la Sauvegarde de la Touques et de ses Affluents) est arrivée à son terme,

Considérant la baisse des prestations sur les berges suites aux recommandations du S.M.B.V.T,
Considérant les besoins de la ville de Pont l'Evêque définis par le service Parcs et Jardins,

Jean-Pierre CROZET quitte la séance et ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de travaux Pont l'Evêque 2018 (cf convention jointe).

M. HOARAU ayant une autre réunion, Monsieur le Maire le remercie pour sa présentation et souligne l'excellente collaboration avec lui et ses services. Il remercie également le Directeur Général des Services pour l'élaboration du budget avec Sarah GUERRE qui a pris son poste en cours de route puisqu'elle a en charge les finances depuis le 1^{er} janvier 2018.

M. HOARAU remercie l'assemblée et tient à adresser ses excuses pour le « couac ».

FONDS DE CONCOURS –TRAVAUX D'AMENAGEMENT RD677

Christian ASSE rappelle que le Conseil Municipal du 23 janvier 2018 s'est prononcé favorablement sur les possibilités d'entreprendre les travaux d'aménagement de la route de Trouville avant le vote du budget 2018 compte tenu de l'ouverture de Calvados Expérience. Les travaux consistent à la réfection de la voirie et des trottoirs pour renforcer la sécurité des usagers.

Considérant que ces travaux se situent pour partie sur la Route Départementale n°677 dite route de Trouville, appartenant au Département du Calvados,

Il convient de conventionner avec le Département du Calvados afin d'établir les modalités de réalisation et de financement de ces travaux.

Part des travaux à charge :

Du Département	32 124 €
De la Ville	: 99 846 €
TOTAL :	131 970 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **SOLLICITE** le Département au titre du fonds de concours pour un montant de 32 124 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Christian ASSE rappelle que le Conseil Municipal du 23 janvier 2018 s'est prononcé favorablement sur les possibilités d'entreprendre les travaux d'aménagement de la route de Trouville avant le vote du budget 2018 compte tenu de l'ouverture de Calvados Expérience.

Ce chantier d'aménagement d'entrée de Ville situé sur la route de Trouville RD 677 aux abords de Calvados Expérience entre dans les critères pour bénéficier d'une subvention Départementale au titre des amendes de police.

Plan de financement (HT)	
Fonds propres :	83 846 €
Fond de Concours	32 124 €
Amendes de police	<u>16 000 €</u>
TOTAL :	131 970 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **SOLLICITE** le Département au titre des amendes de police à hauteur de 40 % des travaux plafonnés à 40 000 €ht

DEMANDE DE SUBVENTION – FESTIVAL ENSEMBLE

Marinette LEBON rappelle que la Ville de Pont l'Évêque organise le festival « ensemble » dans le cadre de la semaine européenne du développement durable qui aura lieu du 28 mai au 3 juin 2018.

Cette édition aura lieu au cœur de la Ville. Elle est composée en deux volets :

- Un volet instructif (du lundi 28 mai au vendredi 1^{er} juin) « ensemble pour l'avenir »

A destination des écoles et des collectivités avec des animations (débat, expositions....) sur des thématiques plus ciblées (l'énergie, la gestion des espaces verts dans les collectivités, les repas collectifs dans les écoles, le label Pavillon Bleu, éducation par l'environnement...).

- Un volet festif (les 2 et 3 juin 2018) – « ensemble, le festival »

A destination du grand public avec des animations pour tous (concerts, projections, ateliers, etc...) dans une ambiance musicale et festive sur des thématiques ciblées « vie quotidienne » (consommer local, jouer autrement avec les enfants, découvrir les initiatives voisines, monnaie normande etc...).

Les objectifs de cette manifestation sont :

- Faire appel aux acteurs locaux (échelle du département et de la région)
- Impulser des temps d'échange entre les professionnels et le grand public sur les moyens de consommation et les pratiques éco responsables
- Eveiller la convivialité et l'accessibilité autour de la thématique : festival gratuit...
- Dynamiser le territoire

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **SOLLICITE** l'aide financière de la Région à hauteur de 3 000 € dans le cadre d'une sensibilisation au développement durable auprès de tout public.

ACQUISITION LOCAL SAS ORANGE PLACE FOCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP),

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines en date du 28 septembre 2017 (cf document joint),

Vu l'inscription au budget 2018 du montant nécessaire à l'acquisition,

Considérant l'opportunité pour la Ville de se porter acquéreur place Foch des parcelles cadastrées AC180, AC192 et AC194 pour une contenance de 5a 32ca appartenant à la SAS Orange.

La cession porte sur les parcelles sus visées comprenant l'immeuble sur deux niveaux à l'exception des volumes techniques du bâtiment conservé par la SAS Orange pour le maintien de l'activité de télécommunication (central téléphonique). Cette cession porte sur un rez de chaussée d'environ 50 m² comprenant deux pièces, des sanitaires et une cage d'escalier avec dégagement, ainsi qu'un étage d'environ 220 m² comprenant une grande salle de 190 m², un bureau et un dégagement.

Martine BARBENCHON demande la destination de ce bien.

Yves DESHAYES n'a pas de projet pour le moment mais précise que c'est une opportunité.

Cette opportunité d'acquisition pour la Ville de Pont l'Evêque s'intègre dans sa réflexion portée sur le développement d'un pôle d'accueil à vocation multiple (commerciale, culturelle, artistique, et séminaires d'entreprises) intégrant la requalification du marché couvert.

Eric HUET demande si le plafond est coupe-feu à l'étage. David MARIVINGT précise que cela fait partie d'une clause établie par Orange, il y a un coupe-feu 2 heures obligatoire entre les tiers. Il est en béton donc pas de souci de ce côté-là. La modification des réseaux intérieurs sera prise en charge par Orange. Tous les fluides seront dissociés.

Eric HUET propose qu'Orange soit locataire à 1€ afin que la Ville soit propriétaire de l'ensemble.

Yves DESHAYES répond que cela n'est pas envisageable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DECIDE** de l'acquisition des parcelles cadastrées AC180 – AC192 et AC194 pour une contenance de 5a 32ca comprenant l'immeuble à l'exception des volumes techniques du bâtiment conservés par la SAS Orange pour son usage de central téléphonique sur la base de l'estimation des domaines de l'ordre de 85 000 €
- **DIT** que les frais de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires
- **CHARGE** l'étude de Maître Bréavoine de la rédaction de l'acte

ESPACE CULTUREL LES DOMINICAINES – VENTE D'OEUVRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Christian ASSE expose au Conseil Municipal que l'espace Culturel les Dominicaines édite chaque année un catalogue d'expositions et dispose de différents ouvrages pouvant être vendus à l'accueil de l'espace culturel ou par un réseau de distributeur (musées, librairies,...).

Il est également possible d'accepter en dépôt-vente des ouvrages édités par des musées ou des éditeurs privés. Des conventions stipulant le prix ainsi que les obligations des parties doivent être établies.

Le produit de ces ventes sera intégré à la régie de recettes de l'espace culturel les Dominicaines. Les recettes seront encaissées à l'article 7088.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **EMET** un avis favorable sur cette proposition de vente d'ouvrages et de dépôt-vente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions définissant les conditions de vente des ouvrages ainsi que tout document relatif à ces ventes et à procéder à leur encaissement.

PERSONNEL

PRISE EN CHARGE DE LA PREPARATION AU CONCOURS AUDREY HENRI

Christian ASSE informe le Conseil Municipal qu'Audrey HENRI souhaite suivre une préparation au concours d'attaché territorial option animation auprès du CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) afin de contribuer au développement des actions de communication au sein des services de la Ville.

Cette formation permet de bénéficier d'une préparation complète et d'un accompagnement à chaque étape du projet, à savoir :

- Maîtriser les méthodologies des épreuves,
- Entraîner l'agent et l'évaluer à chaque épreuve, avec un suivi personnalisé,
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé de qualité.

Cette formation a un coût de 552 € payable à l'inscription par l'agent.

Considérant que la formation de cet agent constituerait un atout pour le service communication de la Ville de Pont l'Evêque,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **ACCEPTE** l'inscription d'Audrey HENRI à la préparation au concours d'attaché territorial option communication auprès du CNED
- **DECIDE DE PRENDRE** en charge les frais afférents à cette formation et de la rembourser à l'agent sur présentation d'un justificatif de paiement.

PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR 20/35^{ème}

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante,

Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur 20/35^{ème}, à compter du 01/04/2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DECIDE DE CREER** un poste de rédacteur 20/35^{ème}, à compter du 01/04/2018,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents et non permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 01/04/2018
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LISIEUX

Yves DESHAYES donne lecture du courrier transmis au Préfet le 13 février 2018 en prévision du rassemblement des élus du Pays d'Auge le vendredi 16 février 2018 contre la fermeture du Tribunal de Grande Instance de Lisieux.

« Le Pays d'Auge est une nouvelle fois affecté par la volonté de l'Etat de fermer ses services publics. Ce territoire rural se trouve démantelé d'année en année et au fil des réformes des différents ministères, de sa substance étatique. Les collectivités locales récupèrent la majeure partie des prérogatives de ses services administratifs fermés. Elles doivent, dans un contexte budgétaire sensible, maintenir et moderniser les prestations d'accueil de la population insatisfaite.

Pont l'Evêque a pâti de la perte du tribunal de première instance en 2009 au profit d'un regroupement sur Lisieux. Moins de dix ans après, les cartes judiciaires sont rebattues pour à nouveau pénaliser les habitants de ce territoire en annonçant la fermeture du tribunal de grande instance de Lisieux.

Que devons-nous penser d'un Etat qui sollicite la ville de Pont l'Evêque, son bailleur, pour une remise en état des locaux accueillant son centre des finances publiques et annonce 6 mois plus tard sa volonté de fermer ces services ?

Doit-on rappeler que fin 2009, la trésorerie a quitté des locaux neufs construits par la Ville dont les Pontépiscopiens paient toujours les remboursements de crédit.

Pour ces raisons, je soutiens au nom des Pontépiscopiens et m'associe à l'initiative des élus du Pays d'Auge afin que l'Etat maintienne ses services dans leur entièreté sur nos territoires ».

Les conséquences de la fermeture du Tribunal de Grande Instance de Lisieux seraient désastreuses pour la Ville de Pont l'Évêque et le territoire de la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Évêque.

Elle entraînerait la perte de proximité du service public avec un surcoût pour les usagers, la perte d'emplois directs et indirects à l'échelle du bassin de vie sans oublier les travaux engagés pour l'installation de la cité judiciaire à Lisieux (ex site de Wonder).

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DECIDE DE VOTER** une motion afin de s'opposer à la fermeture du Tribunal de Grande Instance de Lisieux
- **SOLLICITE** la mobilisation de tous les acteurs du territoire pour le maintien de ce service public de proximité

MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE PONT L'EVEQUE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'annonce de la fermeture des services de la Trésorerie de Pont l'Évêque,

Considérant que la décision unilatérale de fermer le Centre des Finances Publiques à Pont l'Évêque engendrerait un préjudice considérable tant pour la Ville de Pont l'Évêque que pour les Collectivités locales du territoire et leurs habitants,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour la Ville de Pont l'Évêque que pour les communes environnantes et les usagers afin que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur le territoire,

Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour la proximité qui est indispensable pour recevoir le public et conseiller les élus, notamment au vu du prochain renouvellement des élus municipaux qui s'en trouveraient fortement démunis,

Considérant que les élus municipaux doivent être accompagnés face aux circulaires, lois, parfois difficiles à appréhender concernant les modalités d'application et ainsi pouvoir assurer la garantie de la meilleure gestion des comptes publics

Considérant que le conseil et l'information apportés par la Trésorerie de proximité sont indispensables pour les nouveaux élus confrontés à une gestion financière de plus en plus contrainte des finances locales

Considérant que l'éloignement de ce service présente une perte de la qualité relationnelle en terme d'accueil du public, de traitement des multiples redevances, de gestion des régies financières et une réelle difficulté pour les régisseurs des services publics

Considérant que le transfert du Centre des Finances Publiques à Trouville sur Mer ne correspond pas au bassin de vie du territoire de la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Évêque Intercom et augmentera les charges financières liées aux déplacements, notamment pour les régisseurs, ainsi qu'une perte de temps pour ces agents

Considérant que la dématérialisation a beaucoup progressé mais qu'elle n'est possible qu'à la condition d'un débit Internet suffisant, ce qui n'est pas le cas pour toutes les communes du territoire

Considérant l'incohérence de déporter vers Trouville les services du Centre des Finances Publiques alors que la ville de Pont l'Évêque, commune chef-lieu de canton est plus centrale

Considérant que la fermeture du Centre des Finances Publiques de Pont l'Évêque induit la perte de cinq emplois sur le territoire,

Considérant que la perte des services publics de proximité concourt à la désertification des territoires ruraux,
Considérant que le maintien d'un maillage territorial de services publics doit être impérativement préservé,
Considérant que la trésorerie a quitté les locaux neufs construits par la Ville en 2009 dont les Pontépiscopiens paient toujours les remboursements de crédit.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DECIDE DE VOTER** une motion afin de s'opposer à la fermeture de la Trésorerie,
- **SOLLICITE** la mobilisation de tous les acteurs du territoire pour le maintien de ce service public de proximité

DEMANDE DE SUBVENTION

Yves DESHAYES expose au conseil municipal que le Lycée les Rosiers à Lisieux organise un séjour au Centre de Vacances Paul Léger à Super Besse. La participation des familles à ce voyage est de 410 €.

Une élève habite Pont l'Evêque.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 30 € pour la participation de cette élève à ce séjour.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION EN VERTU

DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

DEC2018_01/YD01 : Signature d'un bail avec Mme Nathalie LEGRIX-BORDEAU pour un appartement F4 1 rue Eugène Pian d'une durée de 6 ans à compter du 3 janvier 2018 pour un loyer mensuel de 730€, indexé sur l'IRL, soit 126.46 points correspondant au 3^{ème} trimestre 2017.

DEC2018_01/YD02 : Vente à Monsieur Rémi MOLIN 8 rue des Cherchères 69850 Saint Martin en haut, 2 pieds à treuil ASD ALT 400 + 2 barres pour un montant de 400 €.

DEC2018-02/YD03 : Vente à M. Jean-Luc LEFRANCOIS 491 route de la Reauté 50860 Moyon Villages une table à dessin pour un montant de 80 €.

QUESTIONS DIVERSES

Priscilla CARRE demande des informations sur le centre des impôts concernant les travaux envisagés dans le budget. Les travaux concernent le remplacement des menuiseries extérieures et le bail a été renouvelé avec une hausse significative du loyer. Yves DESHAYES précise que ce bâtiment appartient à la ville.

Yves DESHAYES informe les élus que la Ville a été reconnue en catastrophe naturelle. Peu de dossiers ont été envoyés en mairie.

Priscilla CARRE demande si, dans les projets, il y aura des jardins d'enfants.

Yves DESHAYES indique qu'il est prévu d'installer des jeux dans le square près de l'Office de Tourisme et à d'autres endroits non déterminés actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.